



REGION REUNION
www.regionreunion.com



Remise en service
**DE L'OUVRAGE
DE FRANCHISSEMENT**
**du PONT DE LA RAVINE
SAINT-GILLES**

Jeudi 31 Juillet 2025





Mot de la Présidente

Cinq mois se sont écoulés mais la douleur est encore vive. Nous nous souvenons toutes et tous combien le passage de Garance sur notre île a été une catastrophe et une épreuve traumatisante pour nombre de Réunionnaises et de Réunionnais. Ce cyclone d'une violence inouïe a laissé derrière lui un paysage marqué par la dévastation et des infrastructures routières lourdement endommagées.

Comme toujours face à l'adversité, La Réunion s'est levée. Forte. Solidaire. Résiliente.

La situation exigeait une intervention rapide et efficace et l'occasion m'est donnée de rappeler à quel point les équipes de la Région Réunion ont réalisé un travail remarquable, notamment pour rétablir au plus vite la circulation partout où cela était possible. Plus largement, la Région Réunion a fait face à la catastrophe Garance avec solidarité et résilience. Mobilisation d'une enveloppe de 100 millions d'euros, mise à disposition de 700 emplois verts, création d'un dispositif de soutien aux petites et aux moyennes entreprises impactées. A la fois avec des mesures d'urgence et des actions structurantes à long terme, nous avons été au rendez-vous de notre immense responsabilité.

Après le temps de l'urgence, ce fut le temps de la reconstruction. D'importants travaux étaient nécessaires et indispensables pour réparer durablement les dégâts provoqués par Garance et remettre en parfait état de fonctionnement le réseau routier national, dont la gestion est une compétence majeure de notre collectivité.

Ce pont de la Ravine Saint-Gilles avait été totalement détruit sous l'effet de crues exceptionnelles. C'est un soulagement et une satisfaction de voir aujourd'hui mis en place un nouvel ouvrage avec un gabarit hydraulique augmenté pour limiter fortement le risque d'inondations. La perspective, à plus long terme, c'est la construction d'un ouvrage de plus grande dimension pour une solution définitive et encore plus durable.

Les travaux réalisés en un temps remarquable, malgré de fortes contraintes, illustrent toute notre volonté de reconstruire vite, mais surtout de reconstruire mieux. Le cyclone Garance nous a rappelé toute l'importance d'un investissement durable dans nos infrastructures routières. Le changement climatique est là et nous frappe de plein fouet. Nous ne pouvons pas éviter les cyclones. Mais nous pouvons limiter leur impact. En bâtissant autrement. En aménageant différemment. C'est cela la politique d'adaptation au changement climatique ! L'effort collectif engagé aujourd'hui déterminera notre résilience de demain.

Huguette Bello
Présidente de la Région Réunion

Sommaire

04 / OBJECTIFS ET ENJEUX DU CHANTIER

06 / DISPOSITIF MIS EN PLACE ET PHASAGE DES TRAVAUX

08 / CONTRAINTES ET ALÉAS RENCONTRÉS

10 / COÛT DU CHANTIER

OBJECTIFS ET ENJEUX DU CHANTIER



OBJECTIFS ET ENJEUX DU CHANTIER

Le 28 février 2025, la commune de Saint-Paul a été durement touchée par le passage du cyclone Garance, provoquant de nombreux dégâts sur les infrastructures communales. Parmi les plus lourds sinistres, le pont de la Ravine Saint-Gilles a été totalement détruit sous l'effet de crues exceptionnelles, rendant l'ouvrage hors d'usage et interdisant toute circulation.

Face à cette situation d'urgence, des travaux immédiats ont été engagés afin de :

- Garantir la sécurité des usagers,
- Rétablir une circulation provisoire dans les meilleurs délais,
- Maintenir la continuité des déplacements, notamment pour les riverains.



DISPOSITIF MIS EN PLACE ET PHASAGE DES TRAVAUX



DISPOSITIF MIS EN PLACE ET PHASAGE DES TRAVAUX

Dès le 17 mars 2025, une passerelle piétonne provisoire et sécurisée a été installée pour permettre aux habitants de traverser à pied en toute sécurité.

Cette structure métallique mesure 13,20 mètres de long et 2,50 mètres de large.

Les différentes étapes du chantier se sont déroulées ainsi :

- 1.** Démolition du pont endommagé, devenu inutilisable après le cyclone.
- 2.** Sauvegarde de la faune aquatique dans la ravine, réalisée le mardi 25 mars.
- 3.** Création d'un passage provisoire pour les piétons, afin de maintenir les déplacements à pied.
- 4.** Installation de la passerelle piétonne sécurisée, dès le 17 mars.
- 5.** Études techniques pour calculer les fondations nécessaires à la reconstruction.
- 6.** Demande d'autorisation officielle à la DEAL pour occuper temporairement le site, accompagnée d'un dossier technique.
- 7.** Construction de deux ponts provisoires en métal, de 24 mètres de long chacun, pour rétablir la circulation des véhicules.
- 8.** Nettoyage et remise en état du site à la fin des travaux.
- 9.** Création d'un nouveau passage piéton intégré au futur pont, prévu avant la prochaine saison cyclonique.



CONTRAINTES ET ALÉAS RENCONTRÉS



CONTRAINTES ET ALÉAS RENCONTRÉS

Les travaux d'urgence ont rencontré plusieurs difficultés techniques, principalement liées à la nature du sol. Une étude approfondie a dû être réalisée pour bien comprendre la composition du terrain.

Cette analyse a montré qu'il était nécessaire d'installer 28 fondations profondes (appelées micropieux), pouvant aller jusqu'à 14 mètres de profondeur, pour assurer la stabilité de l'ouvrage.



Durée du chantier :

Le chantier s'est déroulé sur une période de cinq mois, du 1er mars au 31 juillet 2025. La succession de jours fériés, accompagnée de ponts sur la période concernée, a constitué une contrainte supplémentaire, réduisant le nombre de jours réellement travaillés et allongeant d'autant la durée effective du chantier.

COÛT DU CHANTIER



COÛT DU CHANTIER

Le chantier a représenté un investissement important pour assurer la sécurité et rétablir la circulation le plus rapidement possible.

Le montant total du chantier s'élève à 3 678 993,51€

Ce projet est susceptible d'être cofinancé par le FEDER dans le cadre du Programme Européen FEDER-RESTORE à hauteur de **95 %**. Sous réserve d'approbation par l'Autorité de gestion.

Le montant de la participation du FEDER pourrait s'élever à **3 040 000,00 €** (95 % sur l'assiette éligible de **3 200 000,00 €**),

La part restant à la charge de la Région Réunion serait de 160 000€ correspondant aux dépenses non éligibles.



